

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/DEC/190	OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET DE LA COMMUNE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2017
<u>Date du conseil municipal</u> 18/12/2017	
<u>Date de la convocation</u> 11/12/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 19/12/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 11 décembre 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Simone JEROME
- Didier MOREAU représenté par Michel VEUX
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Samira BOUJIDI représenté par Karine JARRY
- Pascal D'HOKER représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT représentée par Catherine HEUZE-DEVIES

Étaient absents :

- Rachida MOUALI

Monsieur Charles MURAT est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-29,

VU la délibération n°2017/AVR/043 du conseil municipal en date du 10 avril 2017 approuvant le budget principal de la commune de Nangis pour l'année 2017,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, en fin d'année, de procéder à des ajustements de crédits aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances du 11 décembre 2017,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

ARTICLE 1 :

ADOpte la décision modificative n°4 des crédits de dépenses et de recettes tel qu'il ressort des tableaux ci annexés à la présente :

DECISION MODIFICATIVE N°4

Budget principal 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 011	Charges à caractère général	14 955,00 €
611	Prestation de service	1 095,00 €
611	Prestation de service	7 560,00 €
617	Etudes et recherches	6 300,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	-4 675,00 €
65548	Autres contributions	1 020,00 €
657361	Contribution à la caisse des écoles	-5 695,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	2 070,00 €
6745	Subventions exceptionnelles	2 070,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	18 940,00 €
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	31 290,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171226-2017-RH-190-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

DECISION MODIFICATIVE N°4

Budget Principal 2017

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 70	Produits des services	72 684,00 €
70876	Remboursement par le GFP	8 516,00 €
70876	Remboursement par le GFP	12 666,00 €
70876	Remboursement par le GFP	51 502,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	-41 394,00 €
73211	Attribution de compensation	-77 158,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	35 764,00 €
	TOTAL Recettes de fonctionnement	31 290,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°4

Budget principal 2017

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 20	Immobilisations incorporelles	8 340,00 €
2031	Frais d'études	15 900,00 €
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et numérisation du cadastre	-7 560,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	14 600,00 €
2184	Mobilier	5 030,00 €
2183	Matériel informatique	8 600,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	970,00 €
	TOTAL Dépenses d'investissement	22 940,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171226-2017-RH-190-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

DECISION MODIFICATIVE N°4

Budget Principal 2017

RECETTES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT RECETTES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00 €
1318	Subvention d'investissement transférable	4 000,00 €
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	18 940,00 €
	TOTAL Recettes d'investissement	22 940,00 €

ARTICLE 2 :

DIT que cette décision vient modifier le budget principal de la commune de l'année 2017 en section de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 décembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171226-2017-RH-190-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017